



Compte rendu du CHSCTA du lundi 31 août 2020

La FSU a été la seule organisation syndicale à faire une déclaration et à déposer des avis. L'UNSA a soutenu une partie de nos avis.

Ce CHSCTA arrive trop tardivement par rapport à la rentrée du 1er septembre, la profession est au courant du protocole sanitaire de son établissement depuis le 31 août, jour du CHS CTA.

Si la FSU se satisfait que tous les élèves puissent être accueillis dans le respect du protocole sanitaire, elle demande toujours la gratuité des masques pour les personnels et élèves.

La distanciation physique quasi impossible à appliquer et le manque d'aération des locaux restent très inquiétants. La FSU demande que les dédoublements instaurés en fin d'année scolaire soient pérennisés en cette rentrée : le maintien des suppressions de postes dont est victime le second degré ne permettra pas cette mesure.

Le Recteur, comme le ministre, répète que le masque est une fourniture scolaire comme une autre, et l'État n'interviendra qu'auprès des familles dont la situation sociale est difficile, sur la base des élèves boursiers.

Un nouveau décret, que la FSU dénonce, fixant la liste des personnels fragiles a été publié le 29 août, il réduit drastiquement la liste des pathologies et donc des personnels concernés par les ASA lorsque le télétravail n'est pas possible. Le Recteur précise que ce décret met fin au ASA et donc que les personnels vulnérables (hors liste du décret du 29 août) doivent reprendre le travail ou se mettre en arrêt maladie, les contraignant à se voir appliquer une journée de carence.

Le rectorat précise que les personnels qui avait été repérés vulnérables avant l'été, en application du décret du 5 mai 2020, et ceux qui se signaleront à la médecine de prévention, se verront fournir des masques chirurgicaux de type 2 afin de pouvoir reprendre leur poste.

Sur toutes les questions pratiques posées par les organisations syndicales, le rectorat a botté en touche et n'a apporté aucune réponse. Quels protocoles en cas de suspicion de COVID d'un personnel dans son établissement ? D'un élève ? D'un personnel ou d'un proche à son domicile ? Au jour du CHS-CTA et jour de prérentrée aucun protocole n'avait été diffusé.

Le seul point général qu'a donné le rectorat, si un cas de covid est suspecté chez un personnel, il ne doit pas retourner sur son lieu de travail sans résultat du test. La FSU a demandé que celui-ci ne se voie pas appliquer un jour de carence, ce qui serait inadmissible. Pas de réponse du rectorat.